

Jean-Baptiste André Godin à Charles Flamand, 25 janvier 1882

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (22)

Collation 2 p. (183r, 184v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Charles Flamand, 25 janvier 1882, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15 (22)

Consulté le 24/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/50646>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [25 janvier 1882](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire[Flamand, Charles \(1848-1903\)](#)

Lieu de destinationVervins (Aisne)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméGodin précise sa pensée au sujet de son projet de fonder une école primaire supérieure à Guise. La déclaration d'utilité publique concernerait uniquement les écoles du Familistère, indépendamment de l'école primaire supérieure, séparée d'elles. L'école primaire supérieure ne serait pas mixte. Godin indique à Flamand qu'il a proposé à Delorme, le maire de Guise, d'élever à ses frais l'école primaire supérieure et de ne laisser à la charge de la ville que la rémunération des professeurs et l'entretien de l'établissement. Il lui explique que Delorme a pour priorité d'élever une nouvelle école de garçons et une nouvelle école de filles avant de s'occuper d'une école primaire supérieure, et qu'il va soumettre sa proposition au conseil municipal de Guise. Il demande l'avis de Flamand sur sa proposition.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Éducation](#)

Personnes citées[Delorme, Jacques Philippe](#)

Lieux cités[Guise \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

États-Unis

Cher Monsieur Flouquet,

J'ai reçu votre lettres datée du 2^e juillet où j'ai fait remarquer que je me serai mal exprimé dans celle que je vous avais adressée le 31 Juillet. Il s'agissait, en effet, dans ma pensée de la déclaration d'utilité publique pour les écoles du territoire. Mais je concevais l'école primaire supérieure comme devant être installée séparément et je ne la concevais pas mixte.

Supposant que l'établissement de cette école supérieure donnerait difficulté, j'avais l'accord nécessaire dans le conseil municipal, je pensais de que, au contraire, M. Delorme, pour lui faire la proposition d'établir cet établissement à mes frais, laisserait entièrement à la charge de la ville la rémunération des professeurs et l'entretien de l'établissement.

M. Delorme, m'a, en effet, signalé que les écoles primaires existantes sont déjà insuffisantes pour la population totale et qu'il fallait, avant de songer à édifier une école

Administration supérieure,
établir une nouvelle
école de filles et une
nouvelle école de garçons.

Il a donc été enchanté
de ma proposition et il
s'est en suivre le conseil
municipal à sa première
réunion. J'aurais donc
besoin de m'entendre avec
l'administration de l'in-
seignement pour fonder
cet établissement dans
les conditions les plus
favorables pour élève-
s et bientôt die. Je vous
serai donc je vous
mais obligé, cher

Monsieur, de me faire
connaître ce que vous
pensez de cette proposi-
tion.

Veuillez agréer
l'assurance de mes
meilleurs sentiments.

Cordialement
J. D.